

2G COLOR
Société par actions simplifiée
au capital social de 60.000 euros
Siège social : 4, impasse Forlen – 67118 GEISPOLSHEIM
751 786 708 RCS STRASBOURG

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES
DES ASSOCIES DU 23 DECEMBRE 2025

TROISIEME DECISION

La collectivité des associés décide la réduction du capital social d'une somme de 30 000 euros, pour le ramener de 60 000 euros à 30 000 euros par annulation des actions rachetées.

QUATRIEME DECISION

La collectivité des associés, comme conséquence des décisions précédentes décide de modifier les articles 7 et 8 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 7 - Apports

Il est ajouté l'alinéa suivant :

Aux termes d'une décision de la collectivité des associés du 23 décembre 2025, le capital social a été réduit d'une somme de 30 000 euros, pour être ramené de 60 000 euros à 30 000 euros par rachat et annulation de 3 000 actions.

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 30 000 euros, divisé en 3 000 actions de 10 euros, entièrement libérées et de même catégorie.

Le reste de l'article est inchangé.

CINQUIEME DECISION

La collectivité des associés prend acte de la démission de la Société CG FINANCES de son mandat de Président et de la démission de la Société NCH de son mandat de Directeur Général, à compter de ce jour.

La collectivité des associés décide de nommer la Société NCH, domiciliée 6, rue de l'Industrie – 67118 GEISPOLSHEIM, immatriculée sous le numéro 809 989 163 RCS STRASBOURG, en qualité de Président, pour une durée indéterminée à compter de ce jour :

La collectivité des associés décide de nommer, à compter de ce jour, la Société CG FINANCES, domiciliée 5, rue Mittlerer Noehlen Pfad - 68000 COLMAR, immatriculée sous le numéro 809 989 163 RCS COLMAR, en qualité de Directeur Général pour une durée déterminée de 12 mois, la révocation ou la démission étant possible pendant cette période.

SIXIEME DECISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Extrait certifié conforme
NCH
ATHENA HOLDING
Christophe WEBER

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to be 'C. Weber'.